

## **RAPPORT DE GESTION DU BUREAU AU CONSEIL D'ADMINISTRATION** **SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis, en application des statuts et des dispositions légales, pour vous rendre compte de l'activité au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports du Commissaire aux Comptes, que nous tenons à votre disposition, conformément aux dispositions législatives et réglementaires.

### **1- SITUATION ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE**

Nous vous rappelons que notre activité consiste en la gestion d'établissements privés, sanitaires et sociaux, à but non lucratif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, nous avons constaté que :

- Le taux de réalisation de l'activité des établissements (avec les réservations) est conforme aux budgets : 100,68 % de l'activité budgétée, soit 97,72 % de l'activité maximale possible.
- La reprise de résultats antérieurs pratiquée au niveau de la consolidation s'élève à 28 000 €. Elle concerne les établissements suivants : Pagneau, Lutziberri et Putillenea.
- Le Résultat comptable s'élève à 353 011 € et le résultat administratif à 381 011 €.

### 1-1 Principaux risques et incertitudes

La reprise éventuelle des « résultats sous contrôle de tiers financeurs » en attente d'affectation dans les budgets d'exploitation, plutôt qu'une affectation en réserve avec possibilité de reprise, impacteraient négativement nos concours bancaires.

### 1-2 Événements intervenus depuis la clôture de l'exercice

Les comptes annuels de la Fondation ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

Les activités ont commencé à être affectées par l'émergence et l'expansion de l'épidémie liée au COVID-19 au premier trimestre 2020 et la Fondation s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020.

La Fondation, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel.

### 1-3 Activités en matière de recherche et de développement

Sans objet.

### 1-4 Evolution prévisible de notre situation et perspectives d'avenir

Notre situation actuelle, sauf modifications imprévisibles et imposées par notre environnement, nous conduit à envisager un résultat d'exploitation prévisionnel 2020 à l'équilibre.

### 1-5 Filiales et Participations

Sans objet.

### 1-6 Sociétés contrôlées

Sans objet.

## 2- PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2018- AFFECTATION DES RESULTATS

### 2-1 Présentation des états financiers

Les comptes annuels de la Fondation Erik & Odette BOCKE portent sur un exercice de 12 mois recouvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 14 850 901,33 €.

Le résultat net comptable est un excédent de 353 011 €.

	Exercice clos le 31/12/2019	Exercice clos le 31/12/2018	Variation €	Variation %
<b>Produits D'exploitation</b>	<b>27 674 588,23</b>	<b>26 582 145,48</b>	<b>1 092 442,75</b>	<b>4,11%</b>
dont produits "Hébergement"	13 259 944,48	13 173 961,66	85 982,82	0,65%
dont produits "Dépendance"	3 984 519,05	3 886 717,10	97 801,95	2,52%
dont Forfait "Soin"	8 236 066,58	7 908 467,08	327 599,50	4,14%
<b>Charges D'exploitation</b>	<b>27 360 227,45</b>	<b>26 140 853,88</b>	<b>1 219 373,57</b>	<b>4,66%</b>
dont Salaires & Traitements	11 310 840,42	10 865 141,87	445 698,55	4,10%
dont charges sociales & fiscales sur rémunérations *	5 260 445,29	5 296 102,08	-35 656,79	-0,67%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>314 360,78</b>	<b>441 291,60</b>	<b>-126 930,82</b>	<b>-28,76%</b>
<b>Résultat Financier</b>	<b>33 312,23</b>	<b>26 684,52</b>	<b>6 627,71</b>	<b>24,84%</b>
<b>Résultat Exceptionnel</b>	<b>5 337,99</b>	<b>-102 505,37</b>	<b>107 843,36</b>	<b>-105,21%</b>
<b>Impôt à Taux Réduit</b>				
<b>RESULTAT NET</b>	<b>353 011,00</b>	<b>365 470,75</b>	<b>-12 459,75</b>	

\* Dont impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (taxe sur les salaires, formation professionnelle, ...)

#### a) Le résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation est un bénéfice de 314 360 € du fait d'une activité supérieure aux objectifs budgétés et d'une maîtrise des charges d'exploitation.

Les investissements réalisés se sont élevés à 551 517 €, et la dotation aux amortissements à 568 558 €.

b) Le résultat financier

Le résultat financier (+ 33 312 €) est obtenu par la différence entre les revenus de placements de la Fondation et les charges d'intérêts de six emprunts.

La valeur latente du portefeuille à la clôture est de 1 335 658 € contre 1 173 663 € au 31 décembre 2018, soit une augmentation de 13,80 %.

La valeur inscrite au bilan est de 863 661,63 €, identique à celle constatée au 31 décembre 2018.

Les revenus de placements sont en diminution de 0,54 % (- 307 €) par rapport à 2018 (56 854 € contre 57 162 € en 2018).

Conformément à la réglementation comptable, les plus-values latentes sur le portefeuille ne sont pas prises en compte sur l'exercice.

Au cours de l'exercice, l'endettement (hors intérêts courus non échus) a diminué de 391 854 €.

c) Le résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel (+ 5 337 €) qui exprime le résultat réalisé en raison d'évènements non récurrents est obtenu par la différence entre les produits et les charges exceptionnels.

En 2019, les produits exceptionnels sont essentiellement composés par :

- la reprise sur 20 ans d'une subvention de 326 208,00 €, versée par Département de la Gironde, soit 16 310 € ;
- des régularisations de produits antérieurs de tarification pour 23 200 € ;
- des crédits (régularisations) de l'AG2R pour 8 812 €.

Quant aux charges exceptionnelles, elles sont composées par :

- des engagements à réaliser sur des subventions attribuées, appelés également « fonds dédiés » (Projet Télémédecine, crédit non reconductible alloué par l'ARS) pour 26 206 € ;
- des pénalités et majorations URSSAF pour 17 067 € ;
- des majorations et régularisations AG2R pour 2 404 €.

## 2-2 Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, présentés au Conseil d'administration pour approbation, ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

La Fondation applique le plan comptable des établissements sociaux et médicaux (M22) depuis 2019.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

### 2-3 Affectation définitive des résultats administratifs de l'exercice 2019

Nous vous proposons de valider l'affectation définitive des résultats administratifs de l'exercice 2019 hors section hébergement des Pyrénées Atlantiques (365 414,48 €) :

Report à nouveau	-102 069,11 €
Résultat sous contrôle de tiers Hébergement	-44 398,38 €
Résultat sous contrôle de tiers Dépendance	-635,74 €
Résultat sous contrôle de tiers Soins	-51 808,27 €
Réserve de compensation Hébergement	264 563,85 €
Réserve de compensation Dépendance	36 811,77 €
Réserve de compensation Soins	262 950,36 €
<b>Soit un total de</b>	<b>365 414,48 €</b>

En conséquence, nous vous demandons d'adopter la résolution correspondante qui figure en annexe.

### 2-4 Affectation provisoire des résultats administratifs de l'exercice 2019 « section hébergement » Pyrénées Atlantiques

Nous vous proposons que l'excédent des résultats administratifs 2019 de la section hébergement des Pyrénées Atlantiques de 15 596,52 €, soit mis en « Résultats sous contrôle de tiers financeurs » en attente d'affectation (Lutxiberri : -24,82 € et Putillenea : +15 621,34 €).

En conséquence, nous vous demandons d'adopter la résolution correspondante qui figure en annexe.

### 2-5 Charges non déductibles fiscalement

Sans objet.

Pour le Bureau du Conseil d'Administration,

Le Président,



Jean-Louis DUSSOCHAUD



## FONDATION ERIC ET ODETTE BOCKE

Rapport du Commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019



Fondation  
9, cours du Maréchal de Lattre de Tassigny  
33850 LEOGNAN

**Fondation Erik et Odette BOCKE**  
**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2019

Au Conseil d'Administration de la Fondation,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Erik et Odette BOCKE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Bureau du Conseil d'Administration sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 2 de l'annexe des comptes annuels concernant l'événement postérieur à la clôture de l'exercice.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Fonds propres

La fondation présente des fonds propres de 7 516 652 euros au titre de l'exercice. L'affectation des résultats ont été comptabilisés selon les méthodes comptables indiquées en note d'annexe 3.a) intitulée « Convention générale comptable » conformément à la convention CPOM et détaillé au 4.d) et e) de l'annexe. Sur la base des informations transmises et la réglementation en vigueur, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les variations des fonds propres intervenues sur l'exercice.

### Provisions

Les provisions sur l'exercice qui figurent au bilan pour 769 444 euros sont évaluées selon les principes comptables indiqués en note d'annexe 3.d) et présentées en note d'annexe 4.c). A partir des éléments mis à notre disposition et justifications, nous avons apprécié le caractère approprié des estimations retenues en matière de provisions pour risques et charges pour l'entité.

### Produits d'exploitations

La fondation a comptabilisé 25 576 112 euros de produits de tarification sur l'exercice. Nos travaux ont consisté à valider l'exhaustivité et la réalité des produits comptabilisés comme le détaille la note d'annexe 5.a).

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication au Conseil d'Administration appelé à statuer sur les comptes.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau du conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de

son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à BORDEAUX, le 14 mai 2020

Le commissaire aux comptes

**PAQUIER & ASSOCIES**

Vincent GERON

---

Signé électroniquement le 14/05/2020 par  
Vincent Geron



---

**FONDATION Erik & Odette BOCKE**9 cours du Maréchal de Lattre de Tassigny  
33 850 LEOGNAN**BILAN**Période du 01/01/2019  
au 31/12/2019  
Tenue de compte : Euro

Fondation reconnue d'utilité publique le 22 décembre 1977

<i>ACTIF</i>	<i>31/12/2019</i>			<i>31/12/2018</i>	<i>Variation</i>
	Valeurs brutes	Amort. et provisions	Valeurs nettes	Valeurs nettes	
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>					
Frais d'établissement					
Frais de recherche & de développement					
Concession, brevets & droits similaire	95 688,80	57 312,48	38 376,32	50 856,89	-12 480,57
Autres immobilisations incorporelles	6 380 000,00		6 380 000,00	6 380 000,00	0,00
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>					
Terrains	142 386,09	77 183,96	65 202,13	71 933,64	-6 731,51
Constructions	2 350 921,14	1 753 916,95	597 004,19	664 594,13	-67 589,94
Installations techniques, matériels & outillages	1 782 166,59	1 353 087,93	429 078,66	406 924,27	22 154,39
Autres immobilisations corporelles	2 973 391,49	2 223 972,05	749 419,44	701 813,03	47 606,41
Immobilisations en cours	14 370,00		14 370,00	14 370,00	0,00
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>					
Participations	863 661,63		863 661,63	863 661,63	0,00
Créances rattachées à des participations	14 141,52		14 141,52	14 156,51	-14,99
Autres titres immobilisés			0,00	0,00	
Prêts			0,00	0,00	
Autres immobilisations financières	30 553,37		30 553,37	30 553,37	0,00
<b>TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE (I)</b>	<b>14 647 280,63</b>	<b>5 465 473,37</b>	<b>9 181 807,26</b>	<b>9 198 863,47</b>	<b>-17 056,21</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>					
Matières premières, approvisionnements	Document soumis au contrôle du Commissaire Aux Comptes				
En cours de production de biens & services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
<b>CREANCES</b>					
Avances & acomptes versés sur commandes	73 711,79		73 711,79	28 737,78	44 974,01
Clients & comptes rattachés	853 450,91	242 183,94	611 266,97	970 743,69	-359 476,72
Autres créances	134 715,65		134 715,65	344 653,38	-209 937,73
<b>DISPONIBILITES</b>	4 771 178,96		4 771 178,96	3 990 916,57	780 262,39
<b>COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF</b>					
Charges constatées d'avance	78 220,70		78 220,70	82 267,42	-4 046,72
<b>TOTAL DE L'ACTIF CIRUCLANT (II)</b>	<b>5 911 278,01</b>	<b>242 183,94</b>	<b>5 669 094,07</b>	<b>5 417 318,84</b>	<b>251 775,23</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>20 558 558,64</b>	<b>5 707 657,31</b>	<b>14 850 901,33</b>	<b>14 616 182,31</b>	<b>234 719,02</b>

**FONDATION Erik & Odette BOCKE**9 cours du Maréchal de Lattre de Tassigny  
33 850 LEOGNAN**BILAN (suite)**Période du 01/01/2019  
au 31/12/2019  
Tenue de compte : Euro

Fondation reconnue d'utilité publique le 22 décembre 1977

<i>PASSIF</i>	<i>31/12/2019</i>	<i>31/12/2018</i>	<i>Variation</i>
<b>FONDS ASSOCIATIFS &amp; RESERVES</b>			
Fonds propres			
• Fonds statutaires	1 327 030,53	1 327 030,53	0,00
• Fonds associatifs sans droit de reprise	-3 494 503,02	-3 494 503,02	0,00
• Report à nouveau	-435 288,40	-936 206,56	500 918,16
• Dépenses refusées par tiers financeurs	-1 290 419,97	-1 290 419,97	0,00
• Ecart de réévaluation	6 380 000,00	6 380 000,00	0,00
• Résultat de l'exercice	353 011,00	365 470,75	-12 459,75
Autres fonds associatifs			
• Fonds associatifs avec droit de reprise			
• Réserves	2 637 988,31	1 793 802,57	844 185,74
• Résultats sous contrôle de tiers financeurs	1 831 304,42	2 810 941,01	-979 636,59
• Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	158 029,65	174 340,05	-16 310,40
• Provisions réglementées	49 500,00	49 500,00	0,00
<b>FONDS PROPRES (I)</b>	<b>7 516 652,52</b>	<b>7 179 955,36</b>	<b>336 697,16</b>
Provision pour risques	379 444,05	446 803,23	-67 359,18
Provision pour charges	390 000,00	425 617,00	-35 617,00
Fonds dédiés	26 206,43		26 206,43
<b>PROVISIONS POUR RISQUES &amp; CHARGES (II)</b>	<b>795 650,48</b>	<b>872 420,23</b>	<b>-76 769,75</b>
<b>DETTES</b>			
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit	1 087 768,43	1 480 177,59	-392 409,16
Emprunts & dettes financières diverses	1 539 832,39	1 454 366,51	85 465,88
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	968 448,36	822 816,36	145 632,00
Dettes sociales & fiscales	2 434 575,46	2 209 281,26	225 294,20
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0,00	
Autres dettes	200 560,57	276 952,20	-76 391,63
<div style="border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 10px; width: fit-content; margin: 0 auto;"> Document soumis au contrôle du Commissaire Aux Comptes </div>			
<b>COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF</b>			
Produits constatés d'avance	307 413,12	320 212,80	-12 799,68
<b>DETTES &amp; COMPTES DE RÉGULARISATION (III)</b>	<b>6 538 598,33</b>	<b>6 563 806,72</b>	<b>-25 208,39</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>14 850 901,33</b>	<b>14 616 182,31</b>	<b>234 719,02</b>

**FONDATION Erik & Odette BOCKE**

9 cours du Maréchal de Lattre de Tassigny

33 850 LEOGNAN

Fondation reconnue d'utilité publique le 22 décembre 1977

**COMPTE DE RESULTAT**

Période du 01/01/2019  
 au 31/12/2019  
 Tenue de compte: Euro

	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>Variation €</b>	<b>Variation %</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
<u>PRODUITS DE TARIFICATION</u>	<u>25 576 112,77</u>	<u>25 050 663,87</u>	<u>525 448,90</u>	<u>2,10%</u>
Produits de journées "Hébergement"	13 259 944,48	13 173 961,66	85 982,82	0,65%
Produits de journées "Dépendance"	3 984 519,05	3 886 717,10	97 801,95	2,52%
Forfait "Soin"	8 236 066,58	7 908 467,08	327 599,50	4,14%
Produits des activités annexes	95 582,66	81 518,03	14 064,63	17,25%
<u>SUBVENTIONS</u>	<u>24 400,00</u>	<u>580,00</u>	<u>23 820,00</u>	<u>4106,90%</u>
<u>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</u>	<u>1 626 206,19</u>	<u>1 496 434,12</u>	<u>129 772,07</u>	<u>8,67%</u>
<u>REPRISES SUR AMORTISSEMENTS &amp; PROVISIONS</u>	<u>432 388,46</u>	<u>34 467,49</u>	<u>397 920,97</u>	<u>1154,48%</u>
<u>TRANSFERT DE CHARGES</u>	<u>15 480,81</u>		<u>15 480,81</u>	<u>Ns.</u>
<b>TOTAL I</b>	<b>27 674 588,23</b>	<b>26 582 145,48</b>	<b>1 092 442,75</b>	<b>4,11%</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>27 360 227,45</b>	<b>26 140 853,88</b>	<b>1 219 373,57</b>	<b>4,66%</b>
<u>ACHATS</u>	<u>1 656 024,44</u>	<u>1 580 518,47</u>	<u>75 505,97</u>	<u>4,78%</u>
<u>SERVICES EXTERIEURS</u>	<u>5 897 388,67</u>	<u>5 738 563,15</u>	<u>158 825,52</u>	<u>2,77%</u>
<u>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</u>	<u>789 586,49</u>	<u>697 113,22</u>	<u>92 473,27</u>	<u>13,27%</u>
<u>IMPOTS, TAXES &amp; VERSEMENTS ASSIMILES</u>	<u>1 359 798,20</u>	<u>926 163,53</u>	<u>433 634,67</u>	<u>46,82%</u>
<u>CHARGES DE PERSONNEL</u>	<u>15 350 409,19</u>	<u>15 352 304,48</u>	<u>-1 895,29</u>	<u>-0,01%</u>
Salaires & traitements	11 310 840,42	10 865 141,87	445 698,55	4,10%
Charges sociales	4 039 568,77	4 487 162,61	-447 593,84	-9,97%
<u>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</u>	<u>1 263 038,93</u>	<u>1 248 995,31</u>	<u>14 043,62</u>	<u>1,12%</u>
<u>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS &amp; PROVISIONS</u>	<u>1 043 981,53</u>	<u>597 195,72</u>	<u>446 785,81</u>	<u>74,81%</u>
Dotations aux amortissements	568 558,53	517 231,40	51 327,13	9,92%
Dotations aux provisions pour risques & charges	287 527,07	35 617,00	251 910,07	707,27%
Dotations aux provisions pour dépréciation	187 895,93	44 347,32	143 548,61	323,69%
<b>TOTAL II</b>	<b>27 360 227,45</b>	<b>26 140 853,88</b>	<b>1 219 373,57</b>	<b>4,66%</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>314 360,78</b>	<b>441 291,60</b>	<b>-126 930,82</b>	<b>-28,76%</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
De participations	56 854,59	57 306,83	-452,24	-0,79%
D'autres valeurs mobilières & créances d'actif				
Produits nets sur cessions				
Autres produits financiers	787,58	785,76	1,82	0,23%
Reprise sur provisions pour dépréciation des éléments financiers				
<b>TOTAL III</b>	<b>57 642,17</b>	<b>58 092,59</b>	<b>-450,42</b>	<b>-0,78%</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>				
Dotations aux amortissements & aux provisions				
Intérêts & charges assimilées	24 329,94	31 408,07	-7 078,13	-22,54%
Dotations aux provisions pour dépréciation des éléments financiers				
<b>TOTAL IV</b>	<b>24 329,94</b>	<b>31 408,07</b>	<b>-7 078,13</b>	<b>-22,54%</b>

Document soumis  
 au contrôle du Commissaire  
 Aux Comptes

**FONDATION Erik & Odette BOCKE**9 cours du Maréchal de Lattre de Tassigny  
33 850 LEOGNAN**COMPTE DE RESULTAT**Période du 01/01/2019  
au 31/12/2019  
Tenue de compte: €uro

Fondation reconnue d'utilité publique le 22 décembre 1977

	31/12/2019	31/12/2018	Variation €	Variation %
<b>RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>33 312,23</b>	<b>26 684,52</b>	<b>6 627,71</b>	<b>24,84%</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>				
Produits exceptionnels sur opération de gestion	37 543,22	2 726,80	34 816,42	1276,82%
Produits exceptionnels sur opération en capital	16 310,40	16 310,40	0,00	0,00%
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
<b>TOTAL V</b>	<b>53 853,62</b>	<b>19 037,20</b>	<b>34 816,42</b>	<b>182,89%</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>				
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	22 309,20	121 542,57	-99 233,37	-81,64%
Charges exceptionnelles sur opération en capital			0,00	Ns.
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Engagement à réaliser sur ressources affectées	26 206,43			
<b>TOTAL VI</b>	<b>48 515,63</b>	<b>121 542,57</b>	<b>-73 026,94</b>	<b>-60,08%</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>	<b>5 337,99</b>	<b>-102 505,37</b>	<b>107 843,36</b>	<b>-105,21%</b>
<b>IMPÔT SUR COLLECTIVITES SANS BUT LUCRATIF (VII)</b>			<b>0,00</b>	<b>Ns.</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)</b>	<b>27 786 084,02</b>	<b>26 659 275,27</b>	<b>1 126 808,75</b>	<b>4,23%</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII)</b>	<b>27 433 073,02</b>	<b>26 293 804,52</b>	<b>1 139 268,50</b>	<b>4,33%</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>353 011,00</b>	<b>365 470,75</b>	<b>-12 459,75</b>	<b>-3,41%</b>

	31/12/2019	31/12/2018	Variation €	Variation %
<b>RESULTAT D' EXPLOITATION</b>	<b>314 360,78</b>	<b>441 291,60</b>	<b>-126 930,82</b>	<b>-28,76%</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>33 312,23</b>	<b>26 684,52</b>	<b>6 627,71</b>	<b>24,84%</b>
<b>RESULTAT COURANT INTERMEDIAIRE</b>	<b>347 673,01</b>	<b>467 976,12</b>	<b>-120 303,11</b>	<b>-25,71%</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>5 337,99</b>	<b>-102 505,37</b>	<b>107 843,36</b>	<b>-105,21%</b>
<b>IMPÔT SUR COLLECTIVITES SANS BUT LUCRATIF</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>RESULTAT</b>	<b>353 011,00</b>	<b>365 470,75</b>	<b>-12 459,75</b>	<b>-3,41%</b>

Document soumis  
au contrôle du Commissaire  
Aux Comptes

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels de la Fondation Erik & Odette BOCKE portent sur un exercice de 12 mois recouvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 14 850 901,33 €.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 353 011,00 €.

Document soumis  
au contrôle du Commissaire  
Aux Comptes

## **1 - FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE**

Le taux de réalisation de l'activité des établissements est conforme aux budgets : 100,46 % de l'activité budgétée, soit 97,51 % de l'activité maximale possible.

Les reprises de résultat prévues aux budgets se sont élevées à 28 000,00 € contre 283 855,34 € en 2018.

Depuis 2019, la Fondation utilise le plan comptable M.22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux.

La Fondation BOCKE a signé le 21 novembre 2018 un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (C.P.O.M) avec l'Agence Régional de Santé Nouvelle Aquitaine et le Conseil Départemental de la Gironde pour la période 2019-2023.

## **2 - ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE**

Les comptes annuels de la Fondation ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

Les activités ont commencé à être affectées par l'émergence et l'expansion de l'épidémie liée au COVID-19 au premier trimestre 2020 et la Fondation s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020.

La Fondation, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel.

## **3 - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES**

### a) Conventions générales comptables

Les comptes annuels ont été établis en application des règles générales comptables et dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels (application des règlements CRC 2004-06, 2002-10, 2000-06) et conformément au règlement CRC 1999-01, prévu aux Statuts.

Pour le département de la Gironde, l'affectation des résultats est à la libre décision de la Fondation, pour les trois sections tarifaires : Hébergement – Dépendance – Soins.

Pour le département des Pyrénées Atlantiques, l'affectation des résultats Hébergement est assujettie à la décision « des tiers financeurs » (Département) et pour les sections Dépendance et Soins selon les choix de la Fondation.

La méthode de base retenue dans l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

b) Immobilisations corporelles et incorporelles

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris la taxe sur la valeur ajoutée, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Agencements & aménagements de terrain	de 10 à 20 ans
- Constructions	de 10 à 20 ans
- Installations générales, agencements, aménagements	de 4 à 20 ans
- Installations techniques, matériels & outillages	de 4 à 10 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 à 4 ans
- Mobilier	de 5 à 10 ans

Document soumis  
au contrôle du Commissaire  
Aux Comptes

c) Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision est constatée pour le montant de la différence.

d) Provisions

Concernant les dépréciations comptabilisées ou reprises au cours de l'exercice pour des montants individuellement significatifs, une information est fournie sur :

- Le montant de la dépréciation comptabilisée ou reprise ;

- La valeur actuelle retenue : valeur vénale ou valeur d'usage ; si la valeur vénale est retenue, la base utilisée pour déterminer ce prix (par référence à un marché actif ou de toute autre façon) ; si la valeur d'usage est retenue, les modalités de détermination de celle-ci,
- Le(s) poste(s) du compte de résultat dans le(s)quel(s) est incluse la dotation.

f) Stocks et en-cours

Néant

Document soumis  
au contrôle du Commissaire  
Aux Comptes

g) Créances

Les créances sont évaluées à leur coût historique diminué éventuellement des dépréciations. Une dépréciation des créances douteuses est enregistrée lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte.

h) Fonds dédiés

Le règlement ANC n°2018-06 définit les fonds dédiés comme « la partie des ressources dédiées par les tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard ».

Les fonds dédiés font l'objet d'un mode de comptabilisation particulier qui permet d'affecter à l'exercice suivant, les financements non utilisés (subventions d'exploitation, crédits non reconductibles alloués par l'ARS dans le forfait global de soins) à la fin de l'exercice (et donc de les sortir du résultat de l'exercice clos).

La partie des ressources non utilisées en fin d'exercice est inscrite en charges sous la rubrique « Reports en fonds dédiés » (compte 689), afin de constater l'engagement pris par l'organisme de poursuivre la réalisation desdits projets, avec comme contrepartie au passif du bilan la rubrique « fonds dédiés » (compte 19).

Les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements (au fur et à mesure de la réalisation du projet défini), par le crédit du compte « 789 - Utilisations de fonds reportés et de fonds dédiés ».

Ce mode de comptabilisation est préféré à celui des "Produits constatés d'avance - Compte 487" pour la partie des ressources non utilisée à la clôture de l'exercice.

#### 4 - NOTES SUR LE BILAN

a) Tableau des mouvements des immobilisations :

ACTIF IMMOBILISE	Valeur brute en début d'exercice	Augmentation		Diminution		Valeur brute en fin d'exercice
		Par virement	Acquisitions	Par virement	Par sortie	
<b><u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u></b>						
Frais de recherche & développement	0,00					0,00
Concessions, brevets & licences	86 097,82		9 590,98			95 688,80
Autres immobilisations incorporelles	6 380 000,00					6 380 000,00

<b><u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u></b>						
Terrains	0,00					0,00
Agencements & aménagements terrains	142 386,09					142 386,09
Constructions et bâtiments	986 697,50					986 697,50
I.G.A.A.C.	1 309 998,61		54 225,03			1 364 223,64
Installations techniques, matériels & outillages	1 618 935,26		163 231,33			1 782 166,59
Installations générales, agencements, aménagements	138 404,41		106 409,35			244 813,76
Matériels de transport	347 312,24					347 312,24
Matériel de bureau & informatique	239 200,63		17 621,65			256 822,28
Mobilier, literie, linge & vaisselle	1 656 802,15		68 740,30			1 725 542,45
Investissements forfait soins	267 202,04		20 513,73			287 715,77
Investissements CNR			111 184,99			111 184,99
Immobilisations en cours	14 370,00					14 370,00
<b><u>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</u></b>						
Participations	863 661,63					863 661,63
Créances rattachées à des participations	14 156,51			14,99		14 141,52
Dépôts & cautions versés	2 334,62					2 334,62
Fonds de garantie	28 218,75					28 218,75
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>14 095 778,26</b>	<b>0,00</b>	<b>551 517,36</b>	<b>14,99</b>	<b>0,00</b>	<b>14 647 280,63</b>

✓ Détail des participations inscrites en immobilisations financières :

Désignation	Quantité	Valeur achat	Prix de revient global	Cours au 31/12/2019	valeur globale au 31/12/2019	+/- valeur latente par titre	+/- valeur latente globale
<b>Parts SCPI La Française AM</b>	186	377,80 €	70 271,25 €	749,25 €	139 360,50 €	371,45 €	69 089,25 €
<b>Parts SCPI Génépierre</b>	1 193	219,63 €	262 017,10 €	245,95 €	293 418,35 €	26,32 €	31 401,25 €
<b>Parts SCPI Accès Valeur Pierre</b>	1 520	349,59 €	531 373,28 €	594,00 €	902 880,00 €	244,41 €	371 506,72 €
	<b>2 899</b>		<b>863 661,63 €</b>		<b>1 335 658,85 €</b>		<b>471 997,22 €</b>

✓ Détail des créances rattachées à des participations :

<b><u>Intérêts courus à recevoir :</u></b>	
Intérêts 4ième tr 2019 SCPI La Française AM	1 657,26
Intérêts 4ième tr 2019 SCPI Génépierre	3 364,26
Intérêts 4ième tr 2019 SCPI Accès Valeur Pierre	9 120,00
	<b>14 141,52</b>

Document soumis  
au contrôle du Commissaire  
Aux Comptes

Document soumis  
au contrôle du Commissaire  
Aux Comptes

b) Tableau des mouvements des amortissements :

AMORTISSEMENT	Situations et mouvements de l'exercice				
	Montant en début d'exercice	Augmentation	Virement	Diminution	Montant en fin d'exercice
<b><u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u></b>					
Frais de recherche & développement					
Concessions, brevets & licences	35 240,93	22 071,55			57 312,48
<b><u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u></b>					
Terrain	0,00				0,00
Agencements & aménagements de terrain	70 452,45	6 731,51			77 183,96
Constructions sur sol propre	1 632 101,98	121 814,93	0,04		1 753 916,95
Installations techniques, matériels & outillages	1 212 010,98	141 076,94	0,01		1 353 087,93
Installations générales, agencements, aménagements	116 292,01	13 255,09			129 547,10
Matériel de transport	266 008,17	39 539,39			305 547,56
Matériel de bureau & informatique	216 113,06	16 484,40			232 597,46
Mobilier	1 128 188,17	173 256,54			1 301 444,71
Investissements forfait soins	220 507,04	23 365,83			243 872,87
Investissements CNR		10 962,35			10 962,35
<b><u>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</u></b>					
Provisions pour dépréciation des éléments financiers					
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 896 914,79</b>	<b>568 558,53</b>	<b>0,05</b>	<b>0,00</b>	<b>5 465 473,37</b>

c) Tableau des provisions :

PROVISIONS	Situations et mouvements de l'exercice			
	Montant en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Montant en fin d'exercice
Provisions pour renouvellement des immobilisations	49 500,00			49 500,00
Provisions pour risques & charges (1)	446 803,23	287 527,07	354 886,25	379 444,05
Provisions pour travaux	425 617,00		35 617,00	390 000,00
Provisions pour dépréciation des comptes de tiers	96 173,22	187 895,93	41 885,21	242 183,94
Fonds dédiés		26 206,43		26 206,43
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 018 093,45</b>	<b>501 629,43</b>	<b>432 388,46</b>	<b>1 087 334,42</b>

(1) Provision 2017 rénovation grille des salaires : 76 704 €  
 Provision 2019 rénovation grille des salaires : 212 058 €  
 Provision litiges prud'homaux : 90 682 €

d) Tableau de variation des fonds associatifs & réserves :

	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>Variation n/n-1</b>
Fonds statutaires	1 327 030,53	1 327 030,53	0,00
Fonds associatifs	-3 494 503,02	-3 494 503,02	0,00
Report à nouveau	-435 288,40	-936 206,56	500 918,16
Ecart de réévaluation	6 380 000,00	6 380 000,00	0,00
Dépenses refusées par tiers financeurs	-1 290 419,97	-1 290 419,97	0,00
Réserve de compensation	2 159 440,32	1 453 960,67	705 479,65
Réserve pour travaux	284 936,56	284 936,56	0,00
Réserve investissement	92 289,54	33 664,16	58 625,38
Réserve de trésorerie	21 241,18	21 241,18	0,00
Réserve compensation charges d'amortissements	80 080,71		80 080,71
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	1 831 304,42	2 810 941,01	-979 636,59
	<b>6 956 111,87</b>	<b>6 590 644,56</b>	<b>365 467,31</b>

Document soumis  
au contrôle du Commissaire  
Aux Comptes

e) Tableau détaillé de la variation des fonds associatifs & réserves :

	Résultat n - 1	Report à nouveau	Réserve de compensation des déficits	Réserve investissement	Réserve pour compensation des charges d'amortissements	Résultat sous contrôle de tiers
Siège Social Léognan	68 296,30	68 296,30				
Consolidation	454 862,62	454 862,62				
Siege Administratif Mérignac	28 825,59		21 489,26			7 336,33
EHPAD " Les Fleurs De Gambetta "	17 049,62		58 830,59	21 318,47	58 580,40	-121 680,77
EHPAD " Résidence D'aquitaine "	-16 258,00		-2 826,13		4 942,20	-18 376,81
EHPAD " Le Verger Du Coteau "	-51 999,64		3 078,46		10 907,07	-65 985,17
EHPAD " Tropayse "	-35 348,96		20 000,00	37 306,91	5 651,04	-98 306,91
EHPAD " Mirambeau "	-29 914,69		86 475,30			-116 389,99
EHPAD " Louise Michel "	15 674,29		99 886,70			-84 212,41
EHPAD " Lutziberri "	27 224,82		89 884,62			-62 659,79
EHPAD "Putillenea"	13 446,57		32 762,05			-19 315,46
EHPAD "Les Pilets "	17 252,66		247 403,30			-230 150,64
EHPAD "Le Bois des Palombes "	-129 394,50		36 167,26			-165 561,76
EHPAD " Rés. d'Aquitaine " non habilité	19 986,85	-869,95	1 278,00			19 578,79
EHPAD " Pagneau "	-34 232,78	-21 370,81	11 050,24			-23 912,00
	<b>365 470,75</b>	<b>500 918,16</b>	<b>705 479,65</b>	<b>58 625,38</b>	<b>80 080,71</b>	<b>-979 636,59</b>

f) Etat des créances à la clôture de l'exercice :

	- 1 an	de 1 à 4 ans	+ 5 ans	TOTAL
Avances & acomptes versés				0,00
Clients & comptes rattachés	853 450,91			853 450,91
Personnel débiteur	3 928,57			3 928,57
Fournisseurs RRR à obtenir	73 711,79			73 711,79
Autres créances	36 180,53			36 180,53
Produits à recevoir	94 606,55			94 606,55
<b>TOTAL</b>	<b>1 061 878,35</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 061 878,35</b>

g) Etat des dettes à la clôture de l'exercice :

	- 1 an	de 1 à 4 ans	+ 5 ans	TOTAL
Emprunts	396 146,84	462 557,01	227 207,39	1 085 911,24
Intérêts courus non échus sur emprunts	1 857,19			1 857,19
Dépôts de garanties reçus	1 535 040,39			1 535 040,39
Cautionnements	4 792,00			4 792,00
Fournisseurs & comptes rattachés	968 448,36			968 448,36
Personnel & comptes rattachés	128 852,12			128 852,12
URSSAF	231 354,44			231 354,44
Caisse de retraite cadre	1 844,18			1 844,18
Caisse de retraite complémentaire	372 292,49			372 292,49
Caisse de prévoyance	85 616,37			85 616,37
Participation à la formation professionnelle	206 072,00			206 072,00
Participation à l'effort de construction	50 039,70			50 039,70
Comité d'entreprise	39 975,45			39 975,45
Médecine du travail	2 449,03			2 449,03
Mutuelle	69 966,34			69 966,34
AGEFIPH	15 225,00			15 225,00
Taxe sur les salaires	104 220,00			104 220,00
Prélèvement à la source	20 853,66			20 853,66
Dettes provisionnées pour congés à payer	1 105 814,68			1 105 814,68
Départements ressources à reverser	155 747,48			155 747,48
Créditeurs divers	11 553,58			11 553,58
Charges à payer	33 259,51			33 259,51
<b>TOTAL</b>	<b>5 541 420,81</b>	<b>462 557,01</b>	<b>227 207,39</b>	<b>6 231 185,21</b>

Document soumis  
au contrôle du Commissaire  
Aux Comptes

Les dettes provisionnées pour congés à payer concernent les provisions de congés acquis et en cours d'acquisition.

h) Dettes garanties par des sûretés réelles :

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit, d'un montant de 1 085 911,24 €, sont garantis à hauteur de 504 341,83 €, selon le détail suivant :

Cautions	320 902,69
Société de Garantie	113 337,07
Nantissement	70 102,07
	<b>504 341,83</b>
Sans garantie	581 569,41

Document soumis  
au contrôle du Commissaire  
Aux Comptes

i) Détail des charges et produits imputables à un autre exercice :

✓ Charges constatées d'avance (compte de régularisation-actif) :

Contrats d'assurance	49 019,11
Abonnement documentation	731,71
Contrat de maintenance informatique	3 368,08
Contrats de maintenance	19 191,55
Abonnement téléphonique	3 887,27
Location matériels copieurs	485,52
Location fontaine à eau	466,46
Location véhicule	293,49
Abonnement "électricité" & "eau"	11,60
Prestation de détermitage	765,91
	<b>78 220,70</b>

✓ Produits constatés d'avance (compte de régularisation-passif)

Forfait soin constaté d'avance CNR 2017	216 689,34
Forfait soin constaté d'avance CNR 2011	10 000,00
Bail locatif publicitaire	385,47
Indemnité pour travaux à effectuer	4 604,60
Indemnités journalières de Sécurité Sociale	75 733,71
	<b>307 413,12</b>

j) Détail des charges à payer et des produits à recevoir rattachés aux postes de dettes & de créances :

✓ Détail des charges à payer :

Consommation Eau	23 374,46
Consommation Gaz	8 024,00
Contrats de maintenance	1 368,96
Consommation dispositifs médicaux	446,71
Frais de péages	45,38
	<b>33 259,51</b>

✓ Détail des produits à recevoir :

Indemnités complémentaires de prévoyance	8 831,91
Indemnités journalières de sécurité sociale	1 083,03
Remboursement salaire sur formation	83 520,76
	<b>94 606,55</b>

**5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**

Document soumis  
 au contrôle du Commissaire  
 Aux Comptes

a) Ventilation des produits liés à l'activité :

	Département	Produits Hébergement	Produits "Dépendance"	Forfaits "Soins"
EHPAD " Les Fleurs De Gambetta "	Gironde	1 291 260,67	403 183,92	873 876,51
EHPAD " Résidence d'Aquitaine "	Gironde	502 151,60	165 264,51	305 702,90
EHPAD " Le Verger Du Coteau "	Gironde	857 503,56	275 768,23	489 420,29
EHPAD " Tropayse "	Gironde	1 006 379,34	329 463,32	659 201,61
EHPAD " Le Bois des Palombes "	Gironde	1 575 661,01	446 770,65	881 812,29
EHPAD " Mirambeau "	Gironde	896 060,40	259 512,58	563 282,37
EHPAD " Louise Michel "	Gironde	1 576 537,97	474 354,03	972 657,23
EHPAD "Les Pilets "	Gironde	1 897 690,52	599 131,10	1 147 771,46
EHPAD " Lutziberri "	Pyrénées Atlantiques	811 023,45	214 849,38	503 565,02
EHPAD " Putillenea "	Pyrénées Atlantiques	1 357 405,57	401 668,68	948 466,67
EHPAD " Résidence d'Aquitaine " non habilité	Gironde	638 807,29	160 368,43	330 847,51
EHPAD " Pagneau "	Gironde	849 463,10	254 184,22	504 286,82
Consolidation				55 175,90
		<b>13 259 944,48</b>	<b>3 984 519,05</b>	<b>8 236 066,58</b>

Le produit inscrit en forfait « Soins », sur la ligne consolidation correspond à la reprise partielle en 2019

de crédits non reconductibles (CNR) notifié par l'ARS en 2017 pour :

CNR ARS 2017	52 104,20	Crédits "Défi performance"
CNR ARS 2017	3 071,70	Crédit "Matériel"
	<b>55 175,90</b>	

b) Produits financiers :

Désignation valeur	Nombre	Valeur achat	Prix revient global	Cours au 31/12/2019	Valeur globale au 31/12/2019	+/- value latente globale	Revenu annuel
Parts SCPI La Française AM	<b>186</b>	377,80	70 271,25	749,25	139 360,50	69 089,25	6 893,69
Parts SCPI Génépierre	<b>1 193</b>	219,63	262 017,10	245,95	293 418,35	31 401,25	13 480,90
Parts SCPI Accès Valeur Pierre	<b>1 520</b>	349,59	531 373,28	594,00	902 880,00	371 506,72	36 480,00
<b>TOTAL</b>			<b>863 661,63</b>		<b>1 335 658,85</b>	<b>471 997,22</b>	<b>56 854,59</b>

Conformément à la réglementation comptable, les plus-values latentes sur le portefeuille ne sont pas prises en compte sur l'exercice.

## 6 - AUTRES INFORMATIONS

Document soumis  
au contrôle du Commissaire  
Aux Comptes

A - Montant des engagements financiers :

Néant

B - Avances et crédits alloués aux mandataires sociaux :

Néant

C - Montant des rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance :

Néant

D - Subventions d'investissement ou de fonctionnement reçues sur l'exercice :

a) Subventions d'investissement :

	Montant initial (compte 131)	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat au début de l'exercice (compte 139)	Quote part des subventions virée au résultat de l'exercice (compte 777)	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat en fin d'exercice (compte 139)	Subventions d'investissement restant à reprendre en fin d'exercice
Subvention du Département de la Gironde versée en 2009 dans le cadre de travaux de restructuration & d'extension et reprise sur 20 ans	326 208,00	151 867,95	16 310,40	168 178,35	158 029,65

b) Subvention de fonctionnement :

	Montant initial (compte 74)	Fonds à engager au début de l'exercice (compte 19)	Utilisation en cours d'exercice (compte 789)	Engagements à réaliser sur ressources affectées (compte 689)	Fonds restant à engager en fin d'exercice (compte 19)
Subvention "Projet Télémédecine" EHPAD Mirambeau	8 000,00			7 670,03	7 670,03
Subvention "Projet Télémédecine" EHPAD Les Pilets	8 000,00			7 866,37	7 866,37
Subvention "Projet Télémédecine" Le Bois des Palombes	8 000,00			7 670,03	7 670,03
Crédit Non Reconductible (CNR) ARS "Prévention" EHPAD Putillenea				3 000,00	3 000,00
	<b>24 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>26 206,43</b>	<b>26 206,43</b>

Dans le cadre du Projet « Télémédecine en EHPAD », les établissements " Le Bois des Palombes", "Les Pilets " et " Mirambeau " ont perçu un financement forfaitaire d'aide à l'équipement d'un montant de 24 000,00 € (soit 3 forfaits de 8 000,00 €).

L'EHPAD « Putillenea » a perçu dans le cadre de son forfait global de soins un crédit non reconductible de 3 000,00 € destiné à mener une formation hygiène à visée bucco-dentaire.

E - Dons, legs, donations, contributions volontaires ou ressources provenant de la générosité du public :

Néant

F - Accroissement et allègement de la dette future d'impôt provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable :

Néant

G- Honoraires du Commissaire aux comptes

Les honoraires versés en 2019, au Commissaire aux comptes, dans le cadre de sa mission légale, se sont élevés à 26 040 €, toutes taxes comprises.

H - Les indemnités de fin de carrière (IFC) :

Tout salarié qui part en retraite, ou est mis à la retraite, bénéficie d'une indemnité plus communément appelée Indemnité de Fin de Carrière (I.F.C.) ou Indemnités de départ à la retraite (IDR). Celle-ci est généralement prévue au terme de la convention collective de la branche d'activité (ou d'un accord d'entreprise) qui en fixe le montant selon l'ancienneté. A défaut de convention collective ou d'informations relatives au départ en retraite dans la convention collective, l'article 6 de l'accord du 10 septembre 1977 fixe une indemnité minimum de départ en retraite (indemnité légale). De même l'article L. 122-14-13 al.2 du Code du travail prévoit une indemnité minimum de mise à la retraite. D'autre part, la mention en annexe du bilan du montant de cet engagement est imposée par la loi du 11 juillet 1985 (article L. 123-13 alinéa 3 du code du commerce). Cet engagement peut également être provisionné

comptablement, cependant, d'un point de vue fiscal, il n'est pas déductible et doit être réintégré au résultat fiscal.

Dans ces conditions, il va s'agir ici de déterminer pour chaque salarié, sa date de départ ou de mise à la retraite probable ainsi que le montant estimé des prestations qui lui seront versées.

Pour les indemnités de fin de carrière, l'engagement d'une entreprise se décompose en deux parties :

- L'engagement correspondant aux droits passés : engagement de l'entreprise vis-à-vis de ses salariés à la date d'arrêté retenue pour l'évaluation actuarielle. Ce sont les droits potentiellement acquis compte tenu de l'ancienneté de chaque salarié à la date d'effet de l'évaluation. C'est le passif social de l'entreprise.
- L'engagement correspondant aux droits futurs : engagement de l'entreprise vis-à-vis de ses salariés au titre des droits potentiels qui seront acquis au-delà de la date d'arrêté retenue pour l'évaluation actuarielle, jusqu'à la date probable de départ à la retraite.

Il existe différentes méthodes classiques pour calculer l'engagement actuariel passé ainsi que la charge de l'année. Ces méthodes se différencient sur l'acquisition des droits, considérant soit l'ancienneté actuelle soit l'ancienneté acquise en fin de carrière, et sur le salaire retenu pour le calcul des droits (salaire actuel ou salaire en fin de carrière). Les droits ainsi calculés seront réévalués en fonction de la probabilité pour l'entreprise de verser ces droits puis majorés des charges patronales dans le cadre d'un départ volontaire du salarié, et majorés de contributions patronales sur la base d'une hypothèse de mise à la retraite par l'employeur. Enfin le montant ainsi déterminé sera actualisé.

#### 1) Hypothèses d'Evaluation

Document soumis  
au contrôle du Commissaire  
Aux Comptes

##### a) *Variables économiques et démographiques*

Catégorie	Taux d'actualisation	progression des salaires	charges sociales patronales	Age de départ	Motif de départ à la retraite	Mobilité Turn-over	Droits conventionnels
Cadre	1,80%	0,50%	60 %	62 ans	Départ volontaire	Moyen	CCN du 31/10/1951
Non cadre	1,80%	0,50%	52 %	62 ans	Départ volontaire	Moyen	CCN du 31/10/1951

La table de mortalité utilisée est la table réglementaire INSEE 2015-2017.

##### b) *Statistiques par catégorie*

Catégorie	Effectif	Hommes	Femmes	Age moyen	Ancienneté moyenne	Salaire annuel moyen	Masse salariale
Cadre	40	5	35	45	6	39 048	1 561 913
Non cadre	297	23	274	41	8	21 696	6 443 634
<b>Total</b>	<b>337</b>	<b>28</b>	<b>309</b>	<b>42</b>	<b>8</b>	<b>23 755</b>	<b>8 005 547</b>

Document soumis  
au contrôle du Commissaire  
Aux Comptes

2) Résultat de l'Évaluation

a) *Engagement IFC*

Compte tenu des données de l'entreprise, des hypothèses actuarielles retenues, soit principalement un taux d'actualisation de **1,80 %**, le montant des engagements en matière d'indemnités de fin de carrière sont les suivants :

➤ Indemnités de fin de carrière à verser :	5 047 823 €
➤ Valeur probable des indemnités à verser :	3 575 240 €
➤ Valeur actuelle probable des indemnités à verser :	2 525 959 €
➤ Dette actuarielle :	974 312 €

b) *Ventilation de l'engagement par année*

Année de départ	Nombre de départs	Valeur probable de l'indemnité	Valeur actuelle probable	Dette actuarielle
2019	6	86 429,00	86 429,00	86 429,00
2020	4	6 057,00	5 950,00	5 637,00
2021	4	39 826,00	38 430,00	35 077,00
2022	10	123 340,00	116 913,00	104 722,00
2023	6	31 022,00	28 886,00	23 733,00
2024	8	89 188,00	81 577,00	65 507,00
2025	9	45 406,00	40 797,00	27 373,00
2026	9	85 990,00	75 893,00	51 971,00
2027	11	96 985,00	84 086,00	58 944,00
2028	3	22 540,00	19 196,00	12 866,00
2029	15	126 850,00	106 122,00	60 695,00
2030	17	231 480,00	190 233,00	114 152,00
2031	5	58 659,00	47 354,00	25 278,00
2032	10	87 670,00	69 523,00	24 535,00
2033	5	44 182,00	34 417,00	13 061,00
2034	10	118 264,00	90 498,00	32 873,00
2035	7	79 995,00	60 132,00	23 855,00
2036	11	97 538,00	72 022,00	18 447,00
2037	6	86 992,00	63 098,00	16 578,00
2038	6	58 573,00	41 733,00	7 312,00
2039	12	171 721,00	120 191,00	25 100,00
2040	5	49 114,00	33 766,00	3 080,00
2041	11	165 497,00	111 773,00	34 516,00
2042	7	75 848,00	50 320,00	9 398,00
2043	3	38 720,00	25 233,00	7 228,00
2044 & suivantes	137	1 457 354,00	831 387,00	85 945,00
<b>TOTAL</b>	<b>337</b>	<b>3 575 240,00</b>	<b>2 525 959,00</b>	<b>974 312,00</b>

I - L'effectif par catégorie

Document soumis  
au contrôle du Commissaire  
Aux Comptes

1) En équivalent temps plein :

	Femme		Total Femme	Homme		Total Homme	Total général
	CDI	CDD		CDI	CDD		
<b>Cadre</b>	<b>23,44</b>	<b>2,24</b>	<b>25,68</b>	<b>3,54</b>	<b>0,00</b>	<b>3,54</b>	<b>29,23</b>
Animateur(rice) Réseau	0,99		0,99				0,99
Cadre administratif	1,00		1,00	1,00		1,00	2,00
Directeur(rice)	6,37	0,76	7,13	1,80		1,80	8,93
Directeur(rice) A.F	1,00		1,00				1,00
Directeur(rice) Fondation	1,00		1,00				1,00
Directeur(rice) R.H	0,98		0,98				0,98
Directrice Adjointe	1,36	0,69	2,05				2,05
Directrice Administrative	0,92		0,92				0,92
Ergothérapeute	1,23		1,23				1,23
Infirmier(e)	2,28	0,63	2,91				2,91
Médecin coordonnateur	2,27		2,27	0,74	0,00	0,74	3,01
Psychologue	3,98	0,15	4,14				4,14
Psychomotricienne	0,06		0,06				0,06
<b>Employé</b>	<b>228,06</b>	<b>104,13</b>	<b>332,20</b>	<b>20,87</b>	<b>9,23</b>	<b>30,09</b>	<b>362,29</b>
Accompagnant éducatif & social	0,08	0,40	0,48		0,09	0,09	0,57
Agent administratif	6,93	2,25	9,18				9,18
Agent de service hôtelier	85,55	58,17	143,71	1,05	5,17	6,22	149,93
Aide Médico Psychologique	6,54	1,73	8,27		0,10	0,10	8,36
Aide-soignant(e)	99,54	32,39	131,93	6,73	3,31	10,04	141,97
Animateur(rice)	2,69	1,52	4,20	2,08	0,17	2,25	6,45
Assistant(e) de soins en gérontologie	1,01		1,01				1,01
Assistante du service RH	1,61		1,61				1,61
Comptable	1,99		1,99				1,99
Infirmier(e)	22,13	7,69	29,82	1,73	0,39	2,13	31,94
Ouvrier d'entretien				9,27		9,27	9,27
<b>Total général</b>	<b>251,51</b>	<b>106,38</b>	<b>357,88</b>	<b>24,41</b>	<b>9,23</b>	<b>33,63</b>	<b>391,52</b>

Document soumis  
au contrôle du Commissaire  
Aux Comptes

2) En personne physique :

	Femme		Total Femme	Homme		Total Homme	Total général
	CDI	CDD		CDI	CDD		
<b>Cadre</b>	<b>27,56</b>	<b>2,93</b>	<b>30,49</b>	<b>3,58</b>	<b>0,25</b>	<b>3,83</b>	<b>34,31</b>
Animateur(rice) Réseau	1,00		1,00				1,00
Cadre administratif	1,00		1,00	1,00		1,00	2,00
Directeur(rice)	7,67	1,22	8,88	1,83		1,83	10,72
Directeur(rice) A.F	1,00		1,00				1,00
Directeur(rice) Fondation	1,00		1,00				1,00
Directeur(rice) R.H	1,00		1,00				1,00
Directrice Adjointe	1,42	0,71	2,13				2,13
Directrice Administrative	1,00		1,00				1,00
Ergothérapeute	1,23		1,23				1,23
Infirmier(e)	3,42	0,68	4,10				4,10
Médecin coordonnateur	3,79		3,79	0,74	0,25	0,99	4,78
Psychologue	3,98	0,32	4,30				4,30
Psychomotricienne	0,06		0,06				0,06
<b>Employé</b>	<b>280,30</b>	<b>97,16</b>	<b>377,46</b>	<b>21,32</b>	<b>8,08</b>	<b>29,40</b>	<b>406,86</b>
Accompagnant éducatif & social	0,17	0,33	0,49		0,08	0,08	0,58
Agent administratif	8,00	3,14	11,14				11,14
Agent de service hôtelier	107,75	54,65	162,40	1,00	4,74	5,74	168,14
Aide Médico Psychologique	10,68	1,54	12,21		0,06	0,06	12,27
Aide-soignant(e)	119,25	28,58	147,83	6,98	2,71	9,68	157,51
Animateur(rice)	4,67	2,09	6,77	2,08	0,17	2,25	9,02
Assistant(e) de soins en gérontologie	1,00		1,00				1,00
Assistante du service RH	2,00		2,00				2,00
Comptable	2,00		2,00				2,00
Infirmier(e)	24,79	6,83	31,62	2,00	0,33	2,33	33,95
Ouvrier d'entretien				9,26		9,26	9,26
<b>Total général</b>	<b>307,86</b>	<b>100,09</b>	<b>407,95</b>	<b>24,90</b>	<b>8,33</b>	<b>33,22</b>	<b>441,17</b>